

Collection dirigée par Samantha Besson et Nicolas Levrat

Interprétation en droit européen

Interpretation in European Law

Ouvrage édité par Samantha Besson,
Nicolas Levrat et Evelyne Clerc

Avec la collaboration de
Marie-Louise Gächter-Alge



L.G.D.J

Schulthess § 2011
ÉDITIONS ROMANDES

Table des matières

Sommaire	V
Table des matières	VII
Liste des contributeurs	XIII
Préface	1
L'interprétation en droit européen – Quelques remarques introductives	3
I. L'interprétation en droit	9
A. En soi	9
B. Par rapport à l'interprétation en droit international	12
C. Par rapport à l'interprétation en droit interne	15
II. La pratique interprétative de la CJUE	17
A. L'interprétation dynamique	17
B. La méthode littérale	19
C. La méthode systématique	21
D. La méthode téléologique	22
E. La méthode historique	23
F. Le rôle du droit comparé	24
III. Perspectives pratiques et théoriques	27
I^{RE} PARTIE	37
La nature et la légitimité de l'interprétation en droit européen	37
L'interprète – Allocution d'adieu à la Cour de Justice de l'Union européenne	39
Les différents mythes de l'interprétation du texte et l'origine sociale de l'acte interprétatif	45
I. Introduction	45
II. Le sens clair et le paradigme linguistique	47
III. La pertinence du contexte	51
IV. Les catégories, les règles et les modèles cognitifs idéalisés	53
V. L'indétermination et ses limites	58
VI. Le sens comme une construction sociale	61
VII. Conclusion	64

Esquisse d'une théorie judiciaire de l'interprétation facteur de légitimation du juge national dans le système juridique communautaire	65
I. L'autorité du juge : état des lieux et déficit conceptuel	65
II. Les figures du juge : pour une théorie jurisprudentielle de la fonction judiciaire	67
A. D'Aristote à Hobbes : l'introuvable qualification de la fonction judiciaire	68
B. Pour une approche dworkinienne de légitimation du juge communautaire de droit commun	70
1. Présentation de la théorie dworkinienne : approche critique et enjeu politique	70
a) Un paradigme théorique original : une approche critique du positivisme juridique	70
b) Un enjeu politique contestataire : le rejet des accusations d'activisme judiciaire de la Cour suprême	72
2. Pertinence de la théorie dworkinienne pour la légitimation du juge national dans le système juridique communautaire	72
a) Présentation de la proposition	72
b) Pertinence de la proposition	73
Les institutions européennes dans le débat sur « le gouvernement des juges »	83
I. La problématique générale de la création judiciaire	83
II. La problématique particulière du rôle créateur de la CJUE	87
III. La réaction du législateur communautaire par rapport à cette problématique	89
IV. Une explication de l'absence des institutions européennes dans ce débat : la confusion institutionnelle	92
V. Une autre explication : l'absence d'une majorité politique cohérente représentée au sein des institutions	93
VI. Le renforcement du besoin d'une Cour « créative » par le traité de Lisbonne	94
VII. Le développement d'un contrepoids par la démocratisation au niveau européen	96

II^E PARTIE	99
Les méthodes d'interprétation en droit européen	99
The Ricochets of Convergence in EU Law and the ECHR: Much Ado about the Margins of Appreciation ?	101
I. Preliminary Remarks	101
II. The Difficulties of Transposing the Concept to the EU Context	102
III. The Term as Transposed to the EU Context	104
A. Institutional Margin of Appreciation	104
B. State Margin of Appreciation	108
C. Individual Margin of Appreciation	115
D. Implementation Margin of Appreciation	116
E. Several Notions of Margin of Appreciation	117
IV. The Possible Costs of Convergence	119
Concept de société démocratique, interprétation téléologique des droits fondamentaux et transformations démocratiques dans les EECO	121
I. Introduction	121
II. Notion de société démocratique	123
A. Généralités	123
B. Société démocratique au sens de la CEDH	124
C. Droits fondamentaux, pluralisme et tolérance dans une société démocratique	125
III. Rôle du concept de société démocratique dans l'interprétation des droits fondamentaux	127
A. Concept de société démocratique dans la théorie générale d'interprétation de la CEDH	127
B. Fonction du concept de société démocratique dans l'interprétation	128
1. Concept de société démocratique et l'interprétation téléologique de la CEDH	128
a) Interprétation téléologique	129
b) Concept de société démocratique en tant que finalité de la CEDH	130
2. Double rôle du concept de société démocratique dans l'interprétation et ses implications	130
IV. Concept de société démocratique et interprétation téléologique restrictive des droits fondamentaux	131
A. Concept de société démocratique et lustration	132
1. Généralités	132
2. Restrictions au droit à des élections libres en Lettonie	133
B. Concept de société démocratique et liberté d'association et d'expression	135
1. Généralités	135

2. Affaire Partidul Comunistilor Nepeceristi et Ungureanu c. Roumanie	135
V. Conclusion	137
Un nouveau télélogue	139
Inégalités dans l'égalité : comparaisons croisées des jurisprudences de la CJUE et de la CourEDH sur trois critères de discrimination	149
I. Introduction	149
II. Principe d'égalité et interdiction des discriminations en droit communautaire	150
A. Notion	150
B. Lignes directrices d'interprétation de la CJUE	152
III. Interdiction des discriminations par l'article 14 CEDH	153
A. Notion	153
B. Lignes directrices d'interprétation de la CourEDH	154
IV. Sexe, orientation sexuelle et handicap : comparaison des jurisprudences de la CJUE et de la CourEDH	156
A. Critère de discrimination : le sexe	156
1. Situations comparables et traitement différent	156
2. Justifications	157
3. Et la transsexualité ?	158
B. Critères de discrimination : l'orientation sexuelle	159
1. Situations comparables et traitement différent	159
2. Justifications	160
C. Critère de discrimination : le handicap	162
1. Situations comparables et traitement différent	162
2. Justifications	164
V. Conclusion	165
III^E PARTIE	167
Les difficultés concrètes de l'interprétation en droit européen	167
Interprétation de l'élément central du principe de précaution, l'incertitude scientifique, en droit communautaire et dans le droit de l'OMC	169
I. Remarques introductives sur le statut du principe de précaution dans l'ordre juridique communautaire et dans le droit de l'OMC	169
II. Interprétation de la précaution	172
A. Principe de précaution comme objet et outil de l'interprétation	172
B. Méthodes d'interprétation pertinentes	174

III.	Interprétation du critère central du principe de précaution : l'incertitude scientifique	177
A.	Remarques préliminaires	177
B.	La notion d'incertitude	177
1.	En droit communautaire	177
2.	Dans l'accord SPS	180
IV.	Conclusion	182
L'incidence d'une analyse économique de la restriction publique à l'accès au marché sur la méthode systématique d'interprétation des Traités communautaires		185
I.	L'interaction entre le concept de concurrence efficace et le principe interprétatif d'intégration des marchés	188
A.	La compatibilité du principe de l'intégration des marchés avec une interprétation en termes de concurrence efficace	188
B.	L'interprétation en termes de « concurrence efficace », reflet de la maturité du droit du marché intérieur	190
1.	L'abandon de l'interprétation en termes de protection de l'accès au marché	191
2.	L'interprétation en termes d'accès efficace au marché	192
II.	L'interprétation communautaire de l'efficacité économique	194
A.	La mise en œuvre d'une interprétation communautaire de l'efficacité économique, facteur de cohérence du droit du marché intérieur	194
B.	Les limites apportées à l'interprétation en termes d'efficacité économique par l'objectif d'accomplissement du marché intérieur	197